

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 3 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/011

Date de publication :

Objet : CONVENTION 2023-2027 ENTRE L'UICN ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE ET VOTE DE LA PROGRAMMATION 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** le courrier et les rapports de l'UICN adressés à l'Office De l'Eau Martinique en date du 4 janvier 2023 motivant sa demande de renouvellement du partenariat,
- **VU** le courrier de l'UICN adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 4 janvier 2023 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'action au titre de l'année 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser le partenariat de l'UICN pour le compte du POLE RELAIS ZONES HUMIDES TROPICALES par une convention avec l'ODE pour la période 2023-2027.
- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2023 dans le cadre de la convention 2023-2027.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2023 à hauteur de 67 600,00€ TTC pour un montant total projet de 265 000,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

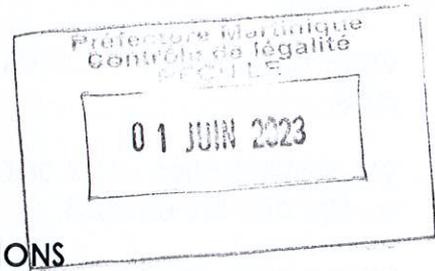
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 30 MAI 2023

Le Président



Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 3 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 13

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 13

Extrait n° CA 10-03-2023/012

Date de publication :

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2021-2023 ENTRE L'ASSOCIATION H2EAUX ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) - VOTE DE LA PROGRAMMATION 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-04-2021/023 adoptant le partenariat avec l'Association H2EAUX
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la convention 2021-2023 de partenariat ODE H2EAUX N°076-07-2021,
- **VU** le courrier de l'Association H2EAUX adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 27 décembre 2022 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2023 par avenant à la convention 2021-2023 N°076-07-2021 avec l'Association H2EAUX dans le cadre de leur partenariat avec l'ODE.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2023 à hauteur de 16 180,00€ TTC pour un montant total projet de 77 120,00 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 30 MAI 2023

Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 3 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/013

Date de publication :

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2021-2023 ENTRE L'ASSOCIATION ASSO-MER ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) - VOTE DE LA PROGRAMMATION 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

VU la délibération n° CA 28-05-2021/048 adoptant le partenariat avec l'Association ASSO-MER

- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la convention 2021-2023 de partenariat ODE-ASSOMER N°075-07-2021,
- **VU** le courrier de l'Association l'ASSO-MER adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 17 janvier 2023 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2023 par avenant à la convention 2021-2023 N°075-07-2021 avec l'association ASSOMER dans le cadre de leur partenariat avec l'ODE.
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2023 à hauteur de 42 306,26€ TTC pour un montant total projet de 78 843,72 € TTC.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

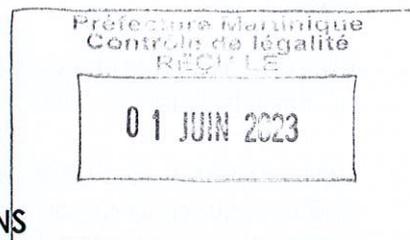
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 30 MAI 2023

Le Président



Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 3 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/014

Date de publication :

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ODE/ONF/PNRM 2023-2027 & VOTE DE LA PROGRAMMATION ONF 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** le courrier de l'ONF adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 9 janvier 2023 motivant le renouvellement du partenariat et sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2023,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,
Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser une convention pour la période 2023-2027 avec l'ONF et le PNRM dans le cadre de leur partenariat institutionnel.
- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser par la programmation 2023 dans le cadre de la convention 2023-2027.
- D'arrêter le montant le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation ONF 2023 à hauteur de 180 544,80 € TTC pour un montant total projet de 520 083,00 € TTC
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6574 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 30 MAI 2023

Le Président



Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 3 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/015

Date de publication :

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2019-2023 ENTRE LE BRGM ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) - VOTE DE LA PROGRAMMATION 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la délibération n° CA 25-01-2019/008 adoptant le partenariat avec le BRGM,
- **VU** la convention 2019-2023 de partenariat ODE BRGM N° 062-04-2019,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2023 par avenant à la convention 2019-2023 ODE BRGM N° 062-04-2019,
- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser les conventions d'application avec le BRGM dans le cadre de leur partenariat.

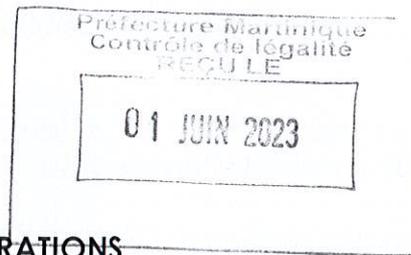
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **30 MAI 2023**



Le Président

Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE

Date de convocation : 3 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/016

Date de publication :

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2019-2023 ENTRE L'IFREMER ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) - VOTE DE LA PROGRAMMATION 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2023,
- **VU** la délibération n° CA 25-01-2019/009 adoptant le partenariat avec l'IFREMER,
- **VU** la convention 2019-2023 de partenariat ODE IFREMER N° 080-08-2019,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2023 par avenant à la convention 2019-2023 N° 080-08-2019.
- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser les conventions d'application 2023 avec l'IFREMER dans le cadre de leur partenariat.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 30 MAI 2023

Le Président



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Oliver MARIE-REINE
Date de convocation : 3 mars 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres au début de la séance : 11
Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0
Nombre de membres partis en cours de séance : 3
Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/017

Date de publication :

Objet : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'IFREMER POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU DES EAUX LITTORALES POUR 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le Code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** la délibération n° CA 25-01-2019/009 adoptant le projet de convention cadre de partenariat 2019-2023 entre l'ODE et l'IFREMER,

- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions pour 2023,
- **VU** la convention 2019-2023 de partenariat ODE IFREMER N° 080-08-2019,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure la convention d'application de la convention cadre entre l'IFREMER N° 080-08-2019,
- pour la mission d'AMO à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau sur le littoral pour 2023 pour un montant total projet de **40°635,00€ TTC** ;

Montant projet (€ TTC) prévisionnel	Participation ODE 2023 (€ TTC)	Taux participation ODE
40°635,00	33°635,00	83 %

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **30 MAI 2023**

Le Président,



LUCIEN SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE
Date de convocation : 3 mars 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres au début de la séance : 11
Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0
Nombre de membres partis en cours de séance : 0
Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/018

Date de publication :

Objet : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'IFREMER POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE SUIVI DE LA CONTAMINATION DES HUITRES DE PALETUVIER ROCCH POUR 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le Code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** la délibération n° CA 25-01-2019/009 adoptant le projet de convention cadre de partenariat 2019-2023 entre l'ODE et l'IFREMER,

- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions pour 2023,
- **VU** la convention cadre de partenariat 2019-2023 n° 080 08 2019 entre l'ODE et l'IFREMER

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure une convention avec l'IFREMER pour la mission d'AMO pour le suivi de la contamination des huîtres de palétuvier ROCCH 2023 pour un montant de **21°639,00€ TTC** ;

Montant projet (€ TTC) prévisionnel	Participation ODE 2023 (€ TTC)	Taux participation ODE
21°639,00	17°587,00	81 %

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **30 MAI 2023**

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE
Date de convocation : 3 mars 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres au début de la séance : 11
Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0
Nombre de membres partis en cours de séance : 0
Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/019

Date de publication :

Objet : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'IFREMER POUR L'ETUDE DE LA CONTAMINATION DU MILIEU MARIN PAR LES POLLUANTS ORGANIQUES A L'AIDE DE MOLLUSQUES : PROJET VEILLE POP

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le Code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** la délibération n° CA 25-01-2019/009 adoptant le projet de convention cadre de partenariat 2019-2023 entre l'ODE et l'IFREMER,

- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions pour 2023,
- **VU** la convention cadre de partenariat 2019-2023 n° 080 08 2019 entre l'ODE et l'IFREMER

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure une convention avec l'IFREMER pour le projet veille POP - étude de la contamination du milieu marin par les polluants organiques à l'aide de mollusques pour un montant de **167°643,00€ TTC** ;

Montant projet (€ TTC) prévisionnel	Participation ODE 2023 (€ TTC)	Taux participation ODE
167°643,00	54°250,00	32 %

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **30 MAI 2023**

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE
Date de convocation : 03 mars 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres au début de la séance : 11
Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0
Nombre de membres partis en cours de séance : 0
Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/020

Date de publication :

Objet : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'IFREMER POUR L'ETUDE DE LA MALADIE DES OURSINS NOIRS

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le Code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76
- **VU** la délibération n° CA 25-01-2019/009 adoptant le projet de convention cadre de partenariat 2019-2023 entre l'ODE et l'IFREMER,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,

- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions pour 2023,
- **VU** la convention cadre de partenariat 2019-2023 n° 080 08 2019 entre l'ODE et l'IFREMER

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure une convention avec l'IFREMER pour l'étude de la maladie des oursins noirs pour un montant de **61°747,50€ TTC** ;

Montant projet (€ TTC) prévisionnel	Participation ODE 2023 (€ TTC)	Taux participation ODE
61 747,50	2 712,50	4 %

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **30 MAI 2023**

Le Président,



Lucien SALBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE
Date de convocation : 03 mars 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres au début de la séance : 11
Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0
Nombre de membres partis en cours de séance : 0
Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/021

Date de publication :

Objet : CONVENTION DE RECHERCHE AVEC L'UNIVERSITE DE POITIERS POUR L'INVENTAIRE DES COMMUNAUTES DE POISSONS ET DE CRUSTACES PAR METABARCODING DANS LES COURS D'EAU DE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),

- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions pour 2023,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

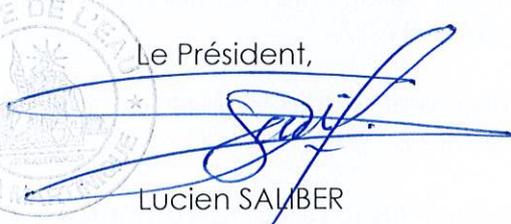
- D'autoriser la Directrice Générale à conclure la convention de recherche entre l'université de Poitiers et l'ODE pour l'inventaire des communautés de poissons et de crustacés par métabarcoding dans les cours d'eau de Martinique pour un montant de **496 363,63 € TTC** ;

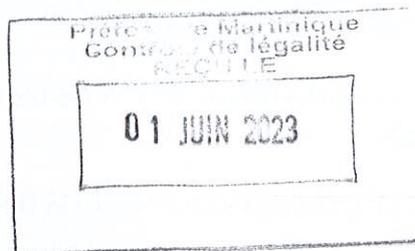
Montant projet (€ TTC) prévisionnel	Participation ODE 2023 (€ TTC)	Taux participation ODE
496 363,63	40 000,00	8 %

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **30 MAI 2023**

Le Président,

Lucien SALIBER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE
Date de convocation : 03 mars 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres au début de la séance : 11
Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0
Nombre de membres partis en cours de séance : 0
Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/022

Date de publication :

Objet : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE BRGM POUR LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES 2023-2024 AU TITRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le Code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** la délibération n° CA 25-01-2019/008 adoptant le projet de convention cadre de partenariat 2019-2023 entre l'ODE et le BRGM,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,

- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions pour 2023,
- **VU** la convention cadre de partenariat 2019-2023 n° 062 04 2019 entre l'ODE et le BRGM

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure une convention avec le BRGM pour le suivi de la qualité des eaux souterraines pour 2023-2024 au titre de la directive cadre sur l'eau pour un montant de **288 610,00 € TTC** ;

Montant projet (€ TTC) prévisionnel	Participation ODE 2023 (€ TTC)	Taux participation ODE
288 610,00	230 888,00	80 %

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **30 MAI 2023**

Le Président,



Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE
Date de convocation : 03 mars 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres au début de la séance : 11
Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0
Nombre de membres partis en cours de séance : 0
Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/023

Date de publication :

Objet : MARCHÉ POUR LE SUIVI DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU DE L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU VIA L'OUTIL CARHYCE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code des marchés publics
- **VU** le Code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,

- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions pour 2023,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à lancer une consultation, selon une procédure adaptée en vue d'attribuer un marché public relatif au suivi DCE de l'hydromorphologie des cours d'eau via l'outil Carhyce, pour un montant estimé à **72 000,00 € TTC** ;

Montant projet (€ TTC) prévisionnel	Participation ODE 2023 (€ TTC)	Taux participation ODE
72 000,00	72 000,00	100 %

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **30 MAI 2023**



Le Président,

Lucien SALIBER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 MARS 2023

Présidence : Olivier MARIE-REINE
Date de convocation : 3 mars 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres au début de la séance : 11
Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0
Nombre de membres partis en cours de séance : 0
Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-03-2023/024

Date de publication :

Objet : MARCHÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SUIVI DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU DU PLAN D'EAU DE LA MANZO POUR 2023-2027

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Lucien SALIBER (mandataire : Olivier MARIE-REINE), Olivier MARIE-REINE, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Sophie BOUYER (mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER (mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN (mandataire Christophe GROS), Alex PAVIOT, Alain DUTON, Joseph BLZES, Yasmina ELISABETH (Joseph BLEZES)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Christian PALIN, Arnaud RENE-CORAIL, Guillaume VISCARDI, Luc JOUYE DE GRANDMAISON

ÉTAIENT ABSENTS : David DINAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Maurice MONTEZUME, Éric BELLEMARE

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code des marchés publics
- **VU** le Code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2023-2027,

- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/003 adoptant le programme d'actions pour 2023,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir en délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à lancer une consultation, selon une procédure adaptée en vue d'attribuer un marché public relatif au suivi DCE du plan d'eau de la Manzo pour un montant estimé à **47 000,00 € TTC** ;

Montant projet (€ TTC) prévisionnel	Participation ODE 2023 (€ TTC)	Taux participation ODE
47 000,00	47 000,00	100 %

- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 30 MAI 2023

Le Président,



LUCIEN SALIBER